Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260518-07_05_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 MAI 2026

Le lundi dix-huit mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 12/05/2026

Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15* Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	***Présents*** : 13 Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Sylvia COURTÈS, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Thierry MOAL, Sara MULLER, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN ***Absents excusés ayant donné procuration*** : 2 Isabelle METGE à Michèle QUÉAU Caroline PELLEN à Philippe LE SCANF ***Secrétaire de Séance*** : Sylvia COURTÈS

Délibération N° : 07-05-2026
Demande de financement auprès de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG) pour le réchampissage du Monument aux Morts

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG) est un établissement public placé sous la tutelle du ministère des Armées. Il a notamment pour mission de soutenir financièrement les communes dans l'entretien et la restauration des monuments aux morts, contribuant ainsi à la préservation de la mémoire nationale.

Considérant que Pour les communes de moins de 2 000 habitants, l'ONaCVG peut accorder une subvention pouvant atteindre 50 % du montant HT des travaux. Ce montant est plafonné à 5000€ maximum, si le devis dépasse 10 000€ HT.

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de procéder au réchampissage du Monument aux morts, afin de préserver et de valoriser ce lieu de mémoire essentiel pour la commune et ses habitants.

Le réchampissage consiste à redonner de la lisibilité aux lettres gravées des noms inscrits sur le monument, en remplissant les creux des caractères avec une peinture adaptée (généralement noire, dorée ou rouge).

Des devis ont été réalisés auprès de la marbrerie Kerguiduff de Taulé :

- Réchampissage à la peinture dorée : 2 852,00 € HT – 3 422.40 € TTC
- Réchampissage à la feuille d'or (22 carats) : 3 993.33 € HT – 4 792.00 € TTC

L'accord de financement peut prendre 1 an au dépôt du dossier sur le devis communiqué.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260518-07_05_2026-DE

SOLLICITENT le concours de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG) pour le financement du réchampissage du Monument aux Morts selon le devis :

- Réchampissage à la peinture dorée : 2 852,00 € HT – 3 422.40 € TTC

La commune de Mespaul étant une commune de moins de 2 000 habitants, elle pourrait bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 50 % du montant HT des travaux. Ce montant est plafonné à 5000€ maximum, si le devis dépasse 10 000€ HT.

CHARGENT Madame le Maire de notifier cette décision à toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 18/05/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

La secrétaire de séance
Sylvia COURTÈS

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)